Image not found or type unknown

Utilisation véhicule personnel

Par **Charlotte Q**, le **06/06/2016** à **17:05**

Bonjour.
Je travaille actuellement dans une école privée en tant qu'AVS.
On "m'impose" une sortie où je dois prendre mon véhicule personnel et transporter les élèves de ma classe.
Déjà cela me gène.
Ensuite j'ai posé la question niveau assurance: on me répond que je peux sans problème le faire avec ordre de mission; ils ont une assurance auto-mission.
Soit. Bien que je me pose des tas de questions sur le fonctionnement, les garanties etc....
Malgré tout, je n'ai pas envie d'utiliser mon véhicule familial à des fins de transport de personnes.
Puis-je refuser?
Peut-on m'y obliger?
Et si je n'en avais pas? Comment feraient-ils?
Je n'ai pas été embauchée pour mon véhicule! Il ne m'a d'ailleurs rien été demandé à ce sujet, ni inscrit au contrat de travail.
Merci pour vos précisions.

Par **P.M.**, le **06/06/2016** à **17:43**

Bonjour,
Puisque cette prétendue obligation d'utiliser votre véhicule personnel n'est pas inscrite au contrat de travail, elle n'existe pas...

Par **Charlotte Q**, le **06/06/2016** à **17:54**

Je passe donc juste pour une personne de mauvaise volonté et/ou pointilleuse. Ça ne semble choquer et déranger que moi.....
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **06/06/2016** à **18:39**

Je ne sais pas vis à vis de qui vous passez ainsi, mais pêu importe, c'est à vous de faire respecter ce qui est une obligation ou ne l'est pas si vous ne voulez pas utiliser votre véhicule personnel pour des besoins professionnels...
Si vous y consentiez, il serait important que l'employeur vous transmette le contrat d'assurance vous couvrant...

Par **Charlotte Q**, le **06/06/2016** à **18:54**

Je suis bien d'accord.
Merci encore.
Bonne soirée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés